

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussignés, Jérôme VIAUD, Maire de la Ville de Grasse

CERTIFIONS

Avoir affiché à compter du 26 juin 2019 en mairie principale, la délibération du conseil municipal de Grasse pris en date du 25 juin 2019, visée en sous-préfecture le 28 juin 2019, portant approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de Grasse, révisé le 6 novembre 2018, conformément aux articles R153-20 et suivants du code de l’urbanisme.

Grasse, le 2 juillet 2019





Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes
Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse